

*Programme anti-inflation*

On nous répète que nous sommes en crise et qu'il faut accepter des restrictions. On nous dit que l'augmentation de salaire ne devrait pas dépasser 10 p. 100 et que si nous acceptons cette mesure, chacun sera traité avec justice. J'ai ici un article paru dans la *Gazette* de Montréal du 23 octobre 1975. Je voudrais en citer quelques phrases à l'intention du député de Gloucester et des autres; son auteur signe d'Ottawa et déclare notamment:

Les échelles de traitements d'environ 1,150 fonctionnaires supérieurs ont été majorées de \$2,000 à \$6,000 par an le 4 septembre, avec rétroactivité à dater du 1<sup>er</sup> avril dernier,...

Et plus loin:

Étaient aussi visés à peu près 350 fonctionnaires du niveau 2, représentant l'autre groupe le plus important, 140 du niveau 3, et environ 10 cadres du niveau 4, situés tout au haut de l'échelle des traitements.

Les traitements des cadres supérieurs s'échelonnent entre un minimum de \$27,500 au niveau 1 et un maximum de \$54,000 au niveau 4.

● (1650)

Je pense qu'il est indécent de la part de hauts fonctionnaires touchant quelque \$50,000 par an et se trouvant sur le même plan que les conseillers en matière de politiques du premier ministre, de dire qu'ils se trouvent dans une situation dramatique; ils proposent de limiter à \$2,400 toutes les augmentations de salaires pour l'année à venir, faisant semblant d'oublier qu'ils viennent juste d'être augmentés. Le gouvernement devrait donner l'exemple, s'il était vraiment sérieux. Si les hauts fonctionnaires peuvent recevoir \$5,000 ou \$6,000 d'augmentation par an, comment est-il possible de demander aux autres de se limiter à \$2,400?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Orlikow:** Il n'est pas de mon ressort de défendre qui que ce soit. Il ne s'agit pas pour moi de savoir si les employés des postes demandent trop ou juste assez, mais je voudrais poser une simple question: comment pourrions-nous dire à l'employé des postes qu'il demande beaucoup trop alors que nous aurons permis à des personnes en haut de l'échelle de recevoir une augmentation de \$5,000 et de \$6,000 par an?

Examinons la question des restrictions. Nous avons dit qu'il est facile de contrôler les traitements et les salaires, et le député de Gloucester (M. Breau) a raison de déclarer que le travailleur syndiqué veillera à son propre sort. Si la limite est de 10 p. 100, le travailleur syndiqué qui touche \$10,000 recevra alors \$1,000. Le professeur syndiqué touchera ses \$2,000 ou \$1,500. L'infirmière touchera une grosse augmentation.

Il n'y a absolument rien dans le Livre blanc, rien dans les discours du ministre, et rien dans les discussions du comité des finances qui laisse supposer que le gouvernement a réellement conçu un programme pour réglementer le revenu des membres des professions libérales. Aujourd'hui, le ministre a répondu à certaines questions en disant qu'il travaille en collaboration avec les provinces et qu'il espère en arriver à un accord. Nous savons maintenant que plus d'une province a fait savoir au ministre que son programme ne peut fonctionner à moins que le gouvernement fédéral ne soit prêt à imposer une surtaxe de 100 p. 100 sur les augmentations de salaire dépassant \$2,400 par an.

Évidemment, les provinces consulteront les médecins et établiront des barèmes d'honoraires. Les provinces peuvent refuser d'augmenter les tarifs d'honoraires qui sont versés, mais rien n'empêche les médecins de voir plus de gens et de travailler davantage, dans lequel cas leur revenu augmenterait.

[M. Orlikow.]

Si une province essayait d'adopter une surtaxe, rien n'empêcherait un médecin de déménager d'une province qui a imposé une surtaxe à une autre qui ne l'a pas fait. C'est pourquoi certaines des provinces ont demandé au ministre des Finances et à ses fonctionnaires d'accepter l'imposition d'une surtaxe. Je sais que jusqu'ici le ministre et ses fonctionnaires ont tout simplement rejeté l'idée d'embée. C'est pourquoi il est faux de prétendre que le gouvernement est juste. Il n'a nullement l'intention de contrôler le revenu du médecin, de l'avocat, de l'architecte, de l'ingénieur, et ainsi de suite.

Je ne crois pas du tout que ce programme puisse fonctionner. C'est le mauvais genre de programme au mauvais moment. Il n'est certes pas nécessaire d'être un génie pour constater que ce programme ne peut absolument pas marcher si les gens ordinaires ne le croient pas juste. J'ai dit aux députés d'en face que si le simple citoyen pense que les contrôles de traitements et de salaires s'appliquent à lui mais non aux gens des échelons supérieurs, il les rejettera. Nous aurons plus de grèves que jamais auparavant parce que le Canadien moyen ne croit pas que le programme soit équitable.

Il est intéressant de noter qui a été en grève jusqu'ici. Ce ne sont pas les travailleurs manuels qui sont syndiqués depuis longtemps. Ils n'ont pas été en grève. Peut-être un petit nombre d'entre eux l'ont-ils été depuis que ce programme a été inauguré, mais qui est en grève? Les enseignants, les infirmières, et ceux qui, jusqu'à il y a quelques années, se seraient indignés si on les avait rattachés au mouvement syndical ou à la classe ouvrière, ou aux grévistes.

Il ne me reste pas beaucoup de temps, mais j'aimerais dire que mes observations sur les membres des professions libérales valent aussi pour les sociétés. Un haut fonctionnaire de Revenu Canada a expliqué en détail à une réunion il y a à peu près une semaine comment les sociétés, et surtout les sociétés multinationales, peuvent jouer avec les comptes, comment elles peuvent affecter certains coûts supposés à différents aspects de commerce, comment elles peuvent transférer des centaines de millions de dollars et comment elles ont le personnel pour le faire. Revenu Canada n'a personne pour contrôler ces pratiques. Ces sociétés augmenteront leur revenu et leurs profits. Les simples citoyens seront limités, et ceux qui sont au bas de l'échelle se retrouveront cette année dans une situation encore pire que celle de l'année dernière. Pour toutes ces raisons, nous entendons nous opposer à cette mesure législative et appuyer cette motion.

**M. Breau:** Madame l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) permettra-t-il une question?

**M. Orlikow:** Allez-y.

**M. Breau:** Étant donné que bon nombre de produits de première nécessité achetés par les personnes à revenus modiques—les gagne-petit dont parle le député, comme les serveuses de restaurant—étant donné que ces produits sont fabriqués par l'industrie secondaire du Canada, qui se trouve aujourd'hui concentrée à raison de 80 p. 100 dans deux ou trois grandes agglomérations, et qu'heureusement pour le Canada, ces deux ou trois grands centres sont dotés de syndicats puissants et que, par conséquent, leurs ouvriers sont en mesure de se défendre, si donc ces groupes sont contrôlés et que les pressions inflationnistes sont modérées, le député n'admet-il pas que les petits salariés